

Salaires, traitements et commissions annuels des déclarants T1, 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 11 mars 2021

En général, la rémunération annuelle médiane des déclarants canadiens a augmenté plus lentement en 2019 qu'un an plus tôt. Parmi les provinces, la plus forte croissance a été enregistrée au Québec, mais la rémunération a diminué en Ontario et dans chacune des trois provinces des Prairies. La rémunération des femmes a augmenté plus rapidement que celle des hommes.

Les salaires, traitements et commissions annuels médians des déclarants ont augmenté de 0,5 % pour s'établir à 39 920 \$ en 2019. Il s'agit d'un ralentissement par rapport à 2018, lorsque la rémunération avait augmenté de 1,4 % (voir la note aux lecteurs) et est cohérent avec le ralentissement de la croissance du [produit intérieur brut](#) de 2018 à 2019. Cependant, ces tendances pour l'ensemble du Canada cachent une disparité au sein des provinces et des territoires, des groupes d'âge et des industries d'emploi.

Les données de 2019 sur les salaires, traitements et commissions des déclarants âgés de 15 ans et plus sont maintenant accessibles à partir de la version préliminaire du Fichier des familles T1 pour diverses régions géographiques infraprovinciales et infraterritoriales.

Bien que ces renseignements ne reflètent pas encore les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les salaires, ils fournissent des indications utiles sur le bien-être économique des Canadiens avant la pandémie et pourraient servir de référence pour mesurer l'incidence de l'éclosion de COVID-19 sur divers aspects de l'économie à l'avenir.

Les salaires médians les plus élevés à l'échelle nationale ont été enregistrés dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Alberta

En 2019, la rémunération annuelle la plus élevée a été enregistrée dans les Territoires du Nord-Ouest, soit 53 590 \$, ou un tiers (+36,4 %) de plus que la médiane nationale de 39 290 \$, suivis du Yukon (49 330 \$) et de l'Alberta (45 970 \$). Ces trois secteurs de compétence avaient également la rémunération médiane la plus élevée en 2018.

Une caractéristique que partagent les trois secteurs de compétence est une forte proportion de Canadiens en âge de travailler et une proportion relativement faible de personnes âgées, qui forment le groupe d'âge ayant la rémunération médiane la plus faible. Une autre caractéristique en commun entre ces secteurs de compétence est qu'ils sont riches en ressources naturelles et emploient une plus grande part d'employés dans le secteur à rémunération plus élevée de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz.

Cependant, les salaires médians ont affiché la diminution la plus prononcée dans les Territoires du Nord-Ouest (-1,9 %) et en Alberta (-1,1 %) en 2019, ce qui peut être liée à une baisse de la production dans le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz.

La rémunération plus élevée dans les Territoires du Nord-Ouest peut également être attribuable à la forte proportion d'employés rémunérés travaillant dans l'administration publique (40,8 %).

La rémunération augmente au Nunavut, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard

En 2019, la plus forte croissance de la rémunération annuelle médiane a été enregistrée au Nunavut (+6,6 %). Cette croissance a coïncidé avec plusieurs investissements importants visant à appuyer la recherche et le développement dans le secteur des ressources naturelles, dans un contexte où le territoire tente de diversifier son économie. En 2019, l'administration publique (46,4 %) représentait près de la moitié de tous les salariés du territoire.



La rémunération annuelle médiane au Québec a augmenté de 2,7 % en 2019, soit plus de cinq fois la moyenne nationale (+0,5 %). La croissance de la rémunération était en partie attribuable à un plus grand nombre de personnes travaillant dans des secteurs bien rémunérés tels que les services professionnels, scientifiques et techniques; le transport et l'entreposage; les soins de santé et l'assistance sociale; et la construction. La [rémunération totale versée](#) aux employés au Québec a augmenté de 4,3 % en 2019, et [l'emploi](#) a augmenté de 2,0 % dans l'ensemble. En mai 2019, le taux de salaire horaire minimum a augmenté de 0,50 \$ pour s'établir à 12,50 \$.

En 2019, les rémunérations médianes les plus faibles parmi les provinces ont été enregistrées dans le Canada atlantique, allant de 34 030 \$ en Nouvelle-Écosse à 30 900 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard.

Environ le quart des employés rémunérés de l'Île-du-Prince-Édouard étaient âgés soit de 24 ans ou moins, soit de 65 ans et plus, c'est-à-dire les groupes d'âge ayant la rémunération médiane la plus faible et le [nombre d'heures travaillées](#) le plus faible ce qui peut expliquer en partie la rémunération plus faible pour la province. Néanmoins, l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré une forte augmentation dans le [nombre d'employés rémunérés](#) (+5,6 %) dans les petits secteurs de la production de biens mais à rémunération plus élevée en 2019 selon l'Enquête sur la population active. Cette croissance a entraîné une augmentation de 7,4 % de la rémunération médiane chez les 24 ans ou moins et du [nombre de jeunes travaillant à temps plein](#), et a permis à l'Île-du-Prince-Édouard de se situer au troisième rang parmi les plus fortes croissances de la rémunération médiane à l'échelle nationale en 2019 (+1,4 %).

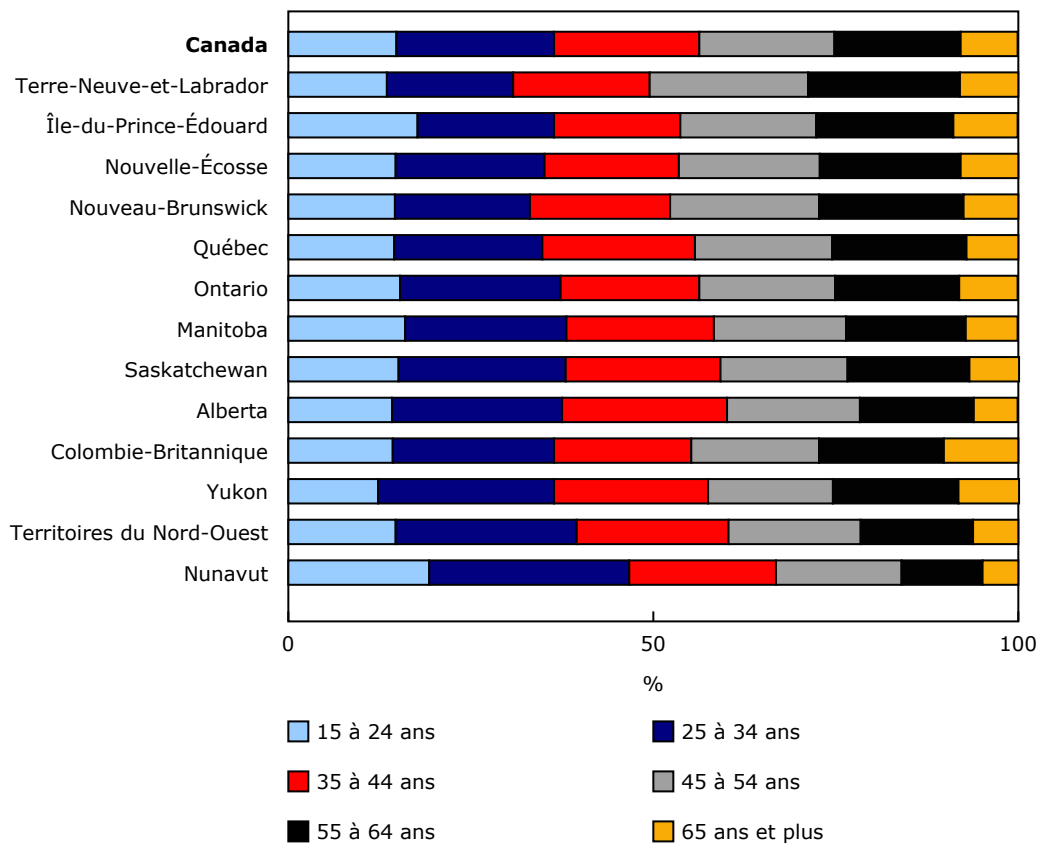
La rémunération annuelle médiane a diminué au Manitoba et en Saskatchewan pour une deuxième année consécutive; elle a diminué de 1,0 % dans les deux provinces en 2019.

Tableau 1
Salaires, traitements et commissions annuels médians, 2018 et 2019

	2018	2019	2018 à 2019
	dollars constants de 2019		variation en %
Canada	39 100	39 290	0,5
Terre-Neuve-et-Labrador	33 750	33 470	-0,8
Île-du-Prince-Édouard	30 470	30 900	1,4
Nouvelle-Écosse	34 130	34 030	-0,3
Nouveau-Brunswick	33 360	33 640	0,8
Québec	36 990	38 000	2,7
Ontario	40 280	40 070	-0,5
Manitoba	37 450	37 060	-1,0
Saskatchewan	40 830	40 410	-1,0
Alberta	46 470	45 970	-1,1
Colombie-Britannique	37 240	37 600	1,0
Yukon	49 160	49 330	0,3
Territoires du Nord-Ouest	54 630	53 590	-1,9
Nunavut	32 150	34 270	6,6

Source(s) : Tableau [11-10-0072-01](#).

Graphique 1
Distribution des salariés selon le groupe d'âge et la province/territoire, 2019



Source(s) : Tableau 11-10-0072-01.

La rémunération médiane augmente dans toutes les régions métropolitaines de recensement du Québec et de la Colombie-Britannique

En 2019, à l'échelle nationale, la rémunération médiane a augmenté dans 14 des 35 régions métropolitaines de recensement (RMR).

Les augmentations les plus marquées de la rémunération ont été enregistrées dans les cinq RMR du Québec, allant de 4,1 % au Saguenay à 2,5 % à Montréal.

La rémunération médiane a augmenté dans les quatre RMR de la Colombie-Britannique, mais à un rythme beaucoup plus lent, allant de 1,8 % à Abbotsford–Mission à 0,4 % à Kelowna.

La plus forte baisse de la rémunération s'est produite à St. John's (en baisse de 2,3 % pour se situer à 41 730 \$), ce qui a coïncidé avec la baisse des prix du pétrole. La rémunération annuelle médiane a diminué de 0,7 % à St. Catharines–Niagara, après avoir affiché la plus forte hausse (+4,0 %) parmi les RMR en 2018.

La rémunération médiane a diminué à Regina (-2,0 %), à Edmonton (-1,0 %) et à Calgary (-0,9 %) en 2019, dans la foulée de la faiblesse continue du secteur pétrolier et gazier qui s'est répercutée sur les autres services, les services d'éducation et les industries de l'information et de la culture.

Ottawa–Gatineau (47 670 \$), Edmonton (47 640 \$) et Calgary (46 250 \$) ont affiché les rémunérations médianes les plus élevées en 2019, suivies de près de Regina (45 710 \$). La croissance de la rémunération à Ottawa–Gatineau était concentrée dans la partie québécoise de la RMR.

Tableau 2**Salaires, traitements et commissions médians par région métropolitaine de recensement, 2018 et 2019**

	2018	2019	2018 à 2019
	dollars constants de 2019		variation en %
Canada	39 100	39 290	0,5
St. John's	42 720	41 730	-2,3
Halifax	39 310	38 940	-0,9
Moncton	36 290	36 540	0,7
Saint John	37 010	36 760	-0,7
Saguenay	35 260	36 720	4,1
Québec	41 610	42 720	2,7
Sherbrooke	35 290	36 490	3,4
Trois-Rivières	34 140	35 300	3,4
Montréal	37 600	38 540	2,5
Ottawa–Gatineau	47 390	47 670	0,6
Ottawa–Gatineau, Québec	44 480	45 470	2,2
Ottawa–Gatineau, Ontario	48 490	48 480	0,0
Kingston	38 310	37 880	-1,1
Belleville	36 440	36 800	1,0
Peterborough	34 840	34 380	-1,3
Oshawa	42 610	42 470	-0,3
Toronto	41 030	40 810	-0,5
Hamilton	41 350	41 320	-0,1
St. Catharines–Niagara	33 630	33 400	-0,7
Kitchener–Cambridge–Waterloo	42 120	41 590	-1,3
Brantford	39 940	39 640	-0,8
Guelph	44 400	44 010	-0,9
London	38 260	37 910	-0,9
Windsor	35 990	35 720	-0,8
Barrie	40 080	39 520	-1,4
Grand Sudbury	41 210	41 520	0,8
Thunder Bay	39 520	39 480	-0,1
Winnipeg	38 360	37 960	-1,0
Regina	46 630	45 710	-2,0
Saskatoon	42 460	42 020	-1,0
Lethbridge	42 440	42 000	-1,0
Calgary	46 680	46 250	-0,9
Edmonton	48 140	47 640	-1,0
Kelowna	35 570	35 710	0,4
Abbotsford–Mission	34 650	35 270	1,8
Vancouver	39 080	39 440	0,9
Victoria	39 190	39 720	1,4

Source(s) : Tableau [11-10-0072-01](#).

La rémunération augmente chez les aînés, mais diminue chez les jeunes

La rémunération médiane des Canadiens de 25 à 64 ans a augmenté d'environ 1 % en 2019.

Les Canadiens de 65 à 74 ans (en hausse de 3,2 % pour se situer à 13 040 \$) ont connu la croissance de la rémunération la plus prononcée, tandis que ceux de 15 à 24 ans ont gagné en moyenne 0,3 % de moins (13 170 \$).

L'augmentation de la rémunération chez les personnes de 65 à 74 ans s'est concentrée au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique et est attribuable à la croissance de la rémunération dans les secteurs de la finance et des assurances (+13,9 %), du transport et de l'entreposage (+5,3 %), des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien (+5,1 %) et des services immobiliers et des services de location et de location à bail (+4,4 %).

La baisse de la rémunération chez les jeunes Canadiens de 15 à 24 ans est liée à une baisse de 1,1 % du nombre d'heures travaillées en 2019 selon le [nombre moyen d'heures habituellement travaillées](#) publié dans l'Enquête sur la population active.

Tableau 3
Salaires, traitements et commissions annuels médians selon le groupe d'âge, 2018 et 2019

	2018	2019	2018 à 2019
	dollars constants de 2019		variation en %
15 ans et plus	39 100	39 290	0,5
15 à 24 ans	13 210	13 170	-0,3
25 à 34 ans	40 420	40 860	1,1
35 à 44 ans	53 060	53 490	0,8
45 à 54 ans	55 720	56 240	0,9
55 à 64 ans	44 400	44 820	0,9
65 à 74 ans	12 640	13 040	3,2
75 ans et plus	460	440	-4,3

Source(s) : Tableau [11-10-0072-01](#).

Les employés qui travaillent dans les services publics gagnent en moyenne six fois plus par an que ceux qui travaillent dans les services d'hébergement et de restauration

Les Canadiens qui travaillaient dans les services publics (102 250 \$) ou dans le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (99 010 \$) ont affiché les rémunérations annuelles médianes les plus élevées de 2017 à 2019. Ceux travaillant dans l'administration publique suivaient de loin au troisième rang en 2019, leur rémunération médiane annuelle se situant à 61 280 \$.

La rémunération a augmenté au rythme le plus rapide dans les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien (+4,1 %) en 2019, mais le secteur est resté parmi les cinq derniers au chapitre de la rémunération annuelle médiane (31 960 \$).

La rémunération médiane a diminué au rythme le plus rapide dans les secteurs des autres services (-0,8 % pour s'établir à 32 650 \$) et des arts, spectacles et loisirs (-0,5 % pour s'établir à 17 430 \$).

Les employés qui travaillaient dans les services d'hébergement et de restauration (16 740 \$) ont affiché la rémunération médiane la plus faible en 2019. Les deux cinquièmes des employés rémunérés de ce secteur étaient âgés de 15 à 24 ans. Ce secteur a également été parmi les plus durement touchés pendant la pandémie, ayant enregistré des baisses de 26,2 % de [l'emploi d'une année à l'autre](#) en décembre 2020 et de 4,0 % du [nombre moyen d'heures habituellement travaillées](#) par les employés rémunérés.

Tableau 4
Salaires, traitements et commissions annuels médians selon le secteur principal, 2018 et 2019

	2018	2019	2018 à 2019
	dollars constants de 2019		variation en %
Toutes les industries	39 100	39 290	0,5
Services publics	101 260	102 250	1,0
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	98 330	99 010	0,7
Administrations publiques	61 420	61 280	-0,2
Industrie de l'information et industrie culturelle	59 970	60 650	1,1
Finance et assurances	57 040	58 320	2,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	55 810	56 800	1,8
Commerce de gros	49 820	50 170	0,7
Construction	49 500	49 990	1,0
Fabrication	49 450	49 370	-0,2
Services d'enseignement	48 050	47 850	-0,4
Transport et entreposage	45 920	46 220	0,7
Soins de santé et assistance sociale	41 080	41 440	0,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	39 840	40 730	2,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	32 910	32 650	-0,8
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	30 710	31 960	4,1
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	26 060	26 980	3,5
Commerce de détail	23 220	23 250	0,1
Arts, spectacles et loisirs	17 510	17 430	-0,5
Services d'hébergement et de restauration	16 510	16 740	1,4
Indisponible	1 150	1 150	0,0

Note(s) : Le secteur d'industrie est basé sur le Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord de 2017.

Source(s) : Tableau [11-10-0073-01](#).

La rémunération des femmes a augmenté plus rapidement que celle des hommes en 2019

La rémunération des femmes a augmenté plus rapidement que celle des hommes pour une deuxième année consécutive (en hausse de 1,0 % pour les femmes et de 0,1 % pour les hommes en 2019), mais la rémunération annuelle médiane des femmes (33 640 \$) est restée considérablement en deçà de celle des hommes (46 050 \$). Les femmes gagnaient 73,1 % le salaire des hommes en 2019. [L'écart de rémunération entre les sexes](#) varie en fonction de divers facteurs, y compris la définition choisie du terme « rémunération », si les mesures annuelles ou horaires sont comparées, et si la rémunération moyenne ou médiane est comparée.

La rémunération médiane des femmes a augmenté dans 9 provinces et territoires sur 13. Les hausses de la rémunération des femmes ont été pratiquement généralisées, mais les augmentations les plus marquées ont été observées au Québec (+3,1 %), suivi du Yukon (+1,9 %), de l'Île-du-Prince-Édouard (+1,8 %), du Nouveau-Brunswick (+1,8 %) et de la Colombie-Britannique (+1,8 %). Les provinces ayant connu une baisse de la rémunération annuelle des femmes comprenaient le Manitoba (-1,1 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (-0,9 %).

Les augmentations de la rémunération des hommes ont été particulièrement notables au Nunavut (+10,2 %) suivi du Québec (+2,6 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (+1,5 %). Les plus fortes baisses ont été observées dans les Territoires du Nord-Ouest (-3,1 %), l'Alberta (-2,1 %) et la Saskatchewan (-1,9 %).

Les progrès réalisés à ce jour dans le marché du travail des femmes ont été touchés par la pandémie. D'une année à l'autre, [l'Enquête sur la population active](#) de décembre 2020 montre que les femmes sont confrontées à des défis différents de ceux des hommes en ce qui concerne leur horaire de travail. Certains secteurs dans lesquelles les femmes sont portées à travailler sont également touchés par les problèmes économiques de l'année 2020.

Tableau 5
Salaires, traitements et commissions annuels médians des femmes et des hommes selon la province/territoire, 2018 et 2019

	Hommes			Femmes		
	2018	2019	2018 à 2019	2018	2019	2018 à 2019
	dollars constants de 2019		variation en %	dollars constants de 2019		variation en %
Canada	46 010	46 050	0,1	33 320	33 640	1,0
Terre-Neuve-et-Labrador	41 760	41 500	-0,6	27 820	27 560	-0,9
Île-du-Prince-Édouard	33 120	33 620	1,5	28 090	28 600	1,8
Nouvelle-Écosse	40 170	39 840	-0,8	29 320	29 380	0,2
Nouveau-Brunswick	38 490	38 470	-0,1	29 690	30 210	1,8
Québec	42 080	43 180	2,6	32 090	33 070	3,1
Ontario	46 700	46 350	-0,7	35 070	35 020	-0,1
Manitoba	43 810	43 320	-1,1	31 900	31 540	-1,1
Saskatchewan	49 690	48 760	-1,9	33 900	33 780	-0,4
Alberta	58 580	57 340	-2,1	36 700	36 830	0,4
Colombie-Britannique	46 450	46 420	-0,1	30 580	31 120	1,8
Yukon	53 010	52 670	-0,6	45 480	46 340	1,9
Territoires du Nord-Ouest	59 810	57 950	-3,1	50 170	50 430	0,5
Nunavut	33 590	37 020	10,2	30 870	31 360	1,6

Source(s) : Tableau 11-10-0072-01 et Version préliminaire du Fichier des familles T1, dérivation de l'auteur.

Note aux lecteurs

Le terme « rémunération » dans le communiqué comprend les salaires, traitements et commissions déclarés par les déclarants.

La présente diffusion fournit des données sur les salaires, traitements et commissions de toutes sources reçus tout au long de l'année pour de l'emploi rémunéré, tels qu'ils sont déclarés dans les déclarations de revenus et de prestations T1. Les données de cette diffusion ont été produites à l'aide de la version préliminaire du Fichier des familles T1 (FFT1), qui est fondée sur une version antérieure du fichier T1 reçu par Statistique Canada de l'Agence du revenu du Canada.

La prolongation des délais pour la production de déclarations de revenus et le paiement des impôts sans pénalité accordée par l'Agence du revenu du Canada a eu une incidence sur l'exhaustivité des données provisoires relatives à l'impôt sur le revenu de 2019 utilisées dans ce communiqué. Le nombre de déclarants figurant dans les données provisoires d'impôt, en général les particuliers qui ont rempli leur déclaration d'impôt avant le mois de septembre, a légèrement diminué de 0,8 % en 2019, alors que le nombre de déclarant dans le fichier préliminaire d'impôt augmentait en moyenne de 1,3 % par an depuis 2009. Cette diminution observée en 2019 est probablement attribuable à un certain nombre de déclarants potentiels qui ne figurent pas encore dans les données fiscales en raison de productions de déclaration tardives. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lors de l'interprétation des variations modérées des chiffres entre 2018 et 2019.

Les estimations fournies dans la présente diffusion portent sur tous les déclarants âgés de plus de 15 ans (au 31 décembre de l'année d'imposition) qui ont déclaré des salaires, des traitements ou des commissions. Ce groupe comprend les travailleurs employés à temps plein et à temps partiel qui ont travaillé toute l'année ou une partie de l'année seulement. Il exclut les déclarants qui ont déclaré un revenu provenant d'un travail autonome seulement pendant l'année d'imposition.

Les salaires, traitements et commissions indiqués par les déclarants dans leur déclaration T1 sont fondés sur le revenu d'emploi inscrit sur leur feuillet T4, État de la rémunération payée. En plus des salaires, traitements et commissions, ce revenu comprend les allocations de formation, les pourboires, les gratifications et les redevances reçus des employeurs pendant l'année d'imposition. Il comprend également le revenu d'emploi exonéré d'impôt touché par les Indiens inscrits. Les revenus provenant d'un travail autonome sont exclus.

L'industrie principale correspond au code à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord attribué à chaque déclarant en fonction de l'industrie d'où provient la plus grande part du revenu d'emploi total du déclarant pour l'ensemble de ses feuillets T4 au cours de l'année d'imposition. La catégorie « non disponible » dans le tableau des industries principales comprend les déclarants auxquels aucun code d'industrie n'a pu être attribué.

Les données sur l'emploi, les heures travaillées, la rémunération hebdomadaire et les taux de salaire horaire proviennent de l'Enquête sur la population active.

La médiane correspond à la valeur centrale d'un ensemble de valeurs (par exemple, 50 % des gens touchent des salaires, traitements et commissions plus élevés que cette valeur, et 50 % des gens touchent des salaires, traitements et commissions plus faibles que cette valeur).

Tous les chiffres des années précédentes sont en dollars constants et ont été rajustés pour tenir compte de l'inflation selon l'Indice des prix à la consommation (tableau 18-10-0005-01).

Toutes les données figurant dans le présent communiqué ont été établies conformément à la Classification géographique type de 2016 qui a été utilisée pour le Recensement de 2016.

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

Tableaux disponibles : [11-10-0072-01](#) et [11-10-0073-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [4106](#).

Le document « Guide de référence technique pour les estimations préliminaires du Fichier de familles T1 (FFT1) » ([11260001](#)) contient des renseignements sur la méthodologie, les concepts et la qualité pour les données disponibles dans la présente diffusion.

Les données sur les Salaires, traitements et commissions (11-23-0001, prix variés) sont maintenant offertes pour le Canada, les provinces et les territoires, les régions économiques, les divisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les secteurs de recensement ainsi que pour les régions basées sur la géographie postale. Ces services personnalisés sont accessibles sur demande. Les tableaux [11-10-0072](#) et [11-10-0073](#) qui accompagnent cette diffusion sont offerts gratuitement sur le site Web de Statistique Canada pour le Canada, les provinces et les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).